

[marches-securises.fr](https://marches-securises.fr)

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

**Ville de Pertuis (84)**  
35 rue Voltaire  
84120 Pertuis

**AVIS DE MARCHÉ  
SERVICES****Pouvoir adjudicateur**

CCAS de Pertuis (84)  
Pascale SERRE  
84120 Pertuis  
Tel : +33 490092530. E-mail : p.serre@mairie-pertuis.fr

**Objet du marché****APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT - PROJET MUTUELLE COMMUNALE**

Dans un contexte actuel de difficultés sociales liées à des contraintes économiques importantes, force est de constater que de nombreux ménages ne peuvent bénéficier d'une couverture santé complémentaire en raison de tarifs de contrats individuels élevés.

Aussi beaucoup y renoncent.

Dans une ville moyenne d'environ 22000 Habitants, telle que notre Ville de Pertuis dans le sud Vaucluse, les demandes d'accès à une protection en santé plus avantageuse, se font de plus en plus nombreuses. En particulier, nous constatons auprès de nos séniors, l'impact majeur du coût des mutuelles sur des budgets modestes dépassant de peu le seuil d'admission à la complémentaire solidaire santé.

Pour répondre au risque du non-recours ou à la problématique des personnes dont les revenus sont modestes et, pour favoriser l'accès au soin, la mairie de Pertuis s'engage à impulser la mise en place d'une mutuelle solidaire ouverte aux Pertuisiens

**DESCRIPTION DU PROJET**

La collectivité territoriale et/ou les établissements publics administratifs, n'ont pas pour compétences de souscrire des contrats « complémentaire santé » au profit de leurs habitants. En revanche, ils peuvent souscrire des conventions de partenariat qui pourraient faciliter la réponse adaptée aux besoins des habitants.

La mutuelle sociale ou dite communale, relève d'une démarche propre à chaque individu ou ménage concernés.

La présente consultation n'a pour seule vocation que de permettre la proposition d'une complémentaire portant des garanties et des services annexes à tarifs adaptés et avantageux.

**BÉNÉFICIAIRES CONCERNÉS**

Tous les habitants de Pertuis pourront être bénéficiaires de cette mutuelle solidaire sur production de justificatifs de domicile, quel que soit l'âge, l'état de santé et la condition physique.

**CLAUSE PARTICULIÈRE**

Le partenariat ne donnera lieu à aucune participation financière de la ville ou du CCAS de Pertuis.

**Caractéristiques**

**Type de procédure :** Procédure adaptée - Ouverte.

**Durée du marché**

La consultation a pour objet de définir un partenariat entre l'organisme retenu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois. Cette convention entre en vigueur au 1er semestre 2025

**Modalités d'attribution**

Une commission d'examen des dossiers de candidature, constituée d'élus à la ville, se tiendra au mois de Février 2025. Elle aura pour objectif l'analyse des dossiers. Les 3 meilleurs candidats seront ensuite auditionnés avant décision par la commission de consultation. Une convention de partenariat sera établie à l'issue de la décision entre la ville et l'organisme retenu.

**Critères de sélection**

Une commission d'examen des dossiers de candidature, constituée d'élus à la ville, se tiendra au mois de Février 2025. Elle aura pour objectif l'analyse des dossiers. Les 3 meilleurs candidats seront ensuite auditionnés avant décision par la commission de consultation. Une convention de partenariat sera établie à l'issue de la décision entre la ville et l'organisme retenu.

**Date limite**

**Date de clôture :** Mardi 31 décembre 2024 - 17:00

**Autres informations**

La collectivité territoriale et/ou les établissements publics administratifs, n'ont pas pour compétences de souscrire des contrats « complémentaire santé » au profit de leurs habitants. En revanche, ils peuvent souscrire des conventions de partenariat qui pourraient faciliter la réponse adaptée aux besoins des habitants.

La mutuelle sociale ou dite communale, relève d'une démarche propre à chaque individu ou ménage concernés.

La présente consultation n'a pour seule vocation que de permettre la proposition d'une complémentaire portant des garanties et des services annexes à tarifs adaptés et avantageux.

**Date d'envoi du présent avis**

18 novembre 2024